



Expulsion à la suite d'un décès

Par **BIBI73320**, le **07/05/2017** à **14:23**

Bonjour.

Je connais une dame à côté de chez moi qui ne travaille qu'en CDD, elle ne touche plus de droit depuis un an auprès de pôle-emploi. Elle a 56 ans, son mari vient de décéder, et sa propriétaire envisage une expulsion ? A t-elle le droit d'expulser une dame après le décès de son mari ?

Par **Lag0**, le **07/05/2017** à **15:10**

Bonjour,

Puisque cette dame était mariée, même si le bail n'était qu'au nom de son mari, il est réputé appartenir aux deux époux. Donc cette dame est locataire en titre.

Tant qu'elle paie ses loyers, il n'y a aucune raison que son bailleur envisage une expulsion. Seul un état d'impayé et une longue procédure peut aboutir à l'expulsion du locataire...